


 DV PAYS DE
 BEARN.

LE pays Bearnois est au pied
 des monts de Pyrenée, ayāt
 sa lōgueur du Midi au Septentriō
 ayāt au Midi le Comté de Bigor-
 re pour limites, & au Septentriō,
 la Biscaye Bayonnoise, & Royale,
 de laq̄lle le Bearn est separé par
 les ondes impetueuses du Gaue:
 Sa largeur est du Leuāt au Ponēt,
 ayans à son Orient le pays des
 Landes & Chalosse, selon l'A-
 dur, & au Ponent la Biscaye Na-
 uarroise.

Le pays de Bearn est diuisé en
 deux, d'un costé sont les monts,
 & en ceste partie est Oloron, vil-
 le Episcopale, l'autre est esvallōs,
 où est l'Escar pour Euesché, & Pan
 pour capitale de toute ceste prin-
 cipauté.

EN